

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 13 juin 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant
Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Molossi donnant pouvoir à M. Bouamrane

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, M. Monany, M. Martin S.



Délibération n° 18-02 du 13 juin 2024

PLAN DE MOBILISATION POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 – SURDOTATION « IMPACT X SAVOIR NAGER » – SURDOTATION « IMPACT 2024 » – CONVENTION

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-X-43 du 21 octobre 2021 relative au plan de mobilisation Jeux olympiques et paralympiques départemental,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation du Département à l'édition 2024 des appels à projets « Impact 2024 » et « Impact 2024 X Savoir-Nager » du Fonds de dotation de Paris 2024 et portés par l'Agence nationale du sport ;

- ALLOUE, au titre de l'année 2024, une subvention de fonctionnement de 100 000 € à l'Agence nationale du sport pour le co-financement de l'appel à projets « Impact 2024 X Savoir-Nager » au profit des porteurs de projets séquanodionysiens ;

- ALLOUE, au titre de l'année 2024, une subvention de fonctionnement de 150 000 € à l'Agence nationale du sport pour le co-financement de l'appel à projets « Impact 2024 » au profit des porteurs de projets séquanodionysiens ;

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'Agence nationale du sport pour le co-financement des appels à projets « Impact 2024 » et « Impact 2024 X Savoir-Nager » pour l'année 2024 ;





- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.